

Données sociodémographiques **en bref**

La privation matérielle des ménages

par Stéphane Crespo

Données sociodémographiques en bref, juin 2015
Volume 19, numéro 3, p.10-18

Notice bibliographique suggérée :

CRESPO, Stéphane (2015). « La privation matérielle des ménages », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 19, n° 3, juin, Institut de la statistique du Québec, p. 10-18.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2015
ISSN 1715-6378 (en ligne)
© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 1996

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite
sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

La privation matérielle des ménages

par Stéphane Crespo¹

Dans l'étude des conditions de vie des ménages, le manque de ressources financières est souvent abordé uniquement sous l'angle du faible revenu. Or, ce faible revenu ne dit rien en soi sur les modalités de la « privation matérielle », c'est-à-dire sur les besoins non comblés faute de moyens financiers. Qui plus est, puisque la satisfaction de ces besoins ne repose pas seulement sur le revenu, mais aussi sur le patrimoine financier accumulé ou les dettes, on peut se demander jusqu'à quel point la privation matérielle et le faible revenu sont interdépendants, et pour qui.

À partir de l'échantillon de ménages québécois tiré de l'*Enquête canadienne sur le bien-être économique* (ECBE) de 2013, cet article examine la prévalence de la privation matérielle, les caractéristiques des ménages à risque, la relation entre la privation matérielle et le faible revenu, et enfin les caractéristiques des ménages associées à un seul ou au cumul de ces deux problèmes.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on reconnaît les limites des indicateurs basés sur le faible revenu, et que des indicateurs alternatifs ont été mis au point. Déjà en 2007, l'OCDE fait ressortir dans son *Panorama de la société* qu'au début du 3^e millénaire, un pourcentage élevé de ménages dans les pays membres déclarent différents types de privation matérielle. Ainsi, aux environs de l'an 2000 au Canada, 8 % des ménages se révèlent incapables de suivre un régime sain, 4 % n'ont pas accès au téléphone, 8 % habitent dans des logements nécessitant des réparations, et 14 % ont des arriérés de factures (OCDE, 2007 : 71).

De plus, le thème de la privation matérielle est étudié depuis plusieurs années en Europe. Plus récemment, parmi les indicateurs de suivi des progrès réalisés

par les États membres de l'Union européenne (UE) au chapitre de la politique « Europe 2020 », figure un indicateur de privation matérielle². Il s'agit du « taux de privation matérielle sévère », défini par un ménage n'ayant pas les moyens de se prévaloir de quatre éléments ou plus sur une liste préétablie de neuf³. Dans la zone de l'UE comprenant 28 pays, on estime qu'en 2012, une personne sur dix est en situation de privation matérielle sévère (Eurostat, 2014)⁴.

Au Canada, le gouvernement de l'Ontario fait figure de proue sur le thème de la privation matérielle. L'*Enquête sur la privation matérielle en Ontario* (EPMO) est en effet menée en 2008. Il en ressort que 11 % de la population ontarienne se trouve privée de deux besoins ou plus parmi une liste d'une dizaine⁵.

La prévalence de la privation matérielle parmi les ménages québécois en 2013

Le tableau 1 présente les taux de prévalence de la privation matérielle parmi les ménages québécois en 2013 selon l'ECBE. Pour chaque besoin sur une liste en comptant 17, un ménage est en privation si le besoin n'est pas satisfait faute de moyens (voir encadré 1). Précisons au départ qu'environ 70 % des ménages québécois ont déclaré que tous leurs besoins étaient comblés, alors que 30 % ont au moins un besoin non satisfait.

Les besoins non comblés qui ressortent le plus sont le fait de pouvoir compter sur ses propres ressources pour couvrir une dépense imprévue de 500 \$ et de pouvoir remplacer des meubles usés (18 %).

1. L'auteur remercie Guy Fréchet du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi que ses collègues Suzanne Asselin et Sylvie Rheault pour leurs commentaires sur la version préliminaire du texte. Nos remerciements vont également au CIQSS de l'Université Laval pour l'accès aux données du fichier maître de l'ECBE.
2. COMMISSION EUROPÉENNE (2015). Les objectifs d'Europe 2020, [En ligne]. [http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/targets/index_fr.htm] (Consulté le 7 mai 2015).
3. Pour obtenir la liste de ces items, consulter le communiqué de presse STAT/12/21 de l'agence Eurostat, publié le 8 février 2012 : EUROSTAT (2012). En 2010, 23 % de la population était menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale, [En ligne]. [http://europa.eu/rapid/press-release_STAT-12-21_fr.doc] (Consulté le 7 mai 2015).
4. EUROSTAT (2014). Statistiques sur l'inclusion sociale : tableaux et graphiques, [En ligne]. [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/images/9/91/Social_inclusion_YB2014-FR.xlsx] (Consulté le 7 mai 2015).
5. DAILY BREAD FOOD BANK (2015). Ontario Deprivation Index Data Tables, [En ligne]. [<http://www.dailybread.ca/wp-content/uploads/2011/06/Statscan-Deprivation-Index-Tables.xls>] (Consulté le 7 mai 2015). Mentionnons qu'en référence à des travaux européens, la Daily Bread Food Bank et le Caledon Institute of Social Policy ont défini et validé les postes de dépenses et l'indice de privation matérielle de l'Ontario, sur lesquels l'EPMO de 2008 est basée (MATERN, MENDELSON et OLIPHANT, 2009).

Encadré 1. Les indicateurs de privation matérielle à partir de l'ECBE de 2013

La collecte des données de l'*Enquête canadienne sur le bien-être économique*⁶ (ECBE) de 2013 a reposé notamment sur l'administration des 17 questions suivantes :

- N° 1. Est-ce que [vous/vous et votre ménage] pouvez remplacer ou faire réparer vos appareils ménagers brisés ou endommagés, tel qu'un aspirateur ou un grille-pain ?
- N° 2. Êtes-[vous/vous et votre ménage] en mesure de remplacer les meubles usés dans votre maison ou appartement ?
- N° 3. Seriez-[vous/vous et votre ménage] aujourd'hui en mesure de couvrir une dépense imprévue de 500\$ à partir de vos propres ressources ?
- N° 4. À l'heure actuelle, êtes-[vous/vous et votre ménage] en mesure de payer vos factures à temps ?
- N° 5. Avez-[vous/vous et votre ménage] accès à Internet à la maison ? Avez-[vous/vous et chaque membre de votre ménage] un accès régulier à Internet durant vos temps libres à l'extérieur de la maison ?
- N° 6. Êtes-[vous/vous et votre ménage] en mesure de garder votre maison ou appartement à une température confortable ?
- N° 7. Êtes-[vous/vous et votre ménage] toujours en mesure de vous déplacer dans votre communauté, avec une voiture ou par autobus ou un autre moyen de transport équivalent ?
- N° 8. Êtes-[vous/vous et votre ménage] en mesure de recevoir des amis ou de la famille à la maison pour un repas au moins une fois par mois ?
- N° 9. Est-ce que [vous/vous et chaque membre de votre ménage] pouvez obtenir des soins dentaires réguliers au besoin ?
- N° 10. Êtes-[vous/vous et votre ménage] en mesure d'acheter de petits cadeaux à votre famille ou à vos amis au moins une fois par année ?
- N° 11. Votre maison ou appartement est-il exempt d'insectes ou d'animaux nuisibles, tels que des coquerelles, des souris ou des punaises de lit ?
- N° 12. Est-ce que [vous/vous-même et chaque membre de votre ménage] mangez des fruits et des légumes frais au moins une fois par jour ?
- N° 13. Est-ce que [vous/vous-même et chaque membre de votre ménage] mangez de la viande, du poulet, du poisson ou un substitut végétarien au moins une fois par jour ?
- N° 14. Est-ce que [vous/vous-même et chaque membre de votre ménage] avez au moins deux paires de chaussures appropriées pour vos pieds, y compris une paire de chaussures d'hiver adéquates ?
- N° 15. Est-ce que [chaque adulte dans votre ménage a/vous avez/vous-même et chaque adulte de votre ménage avez] des vêtements appropriés pour des entrevues d'emploi ?
- N° 16. Est-ce que [vous/vous-même et chaque membre de votre ménage] avez un passe-temps ou une activité de loisir ?
- N° 17. [Êtes-vous/Est-ce que tous les adultes de votre ménage sont] en mesure de dépenser un petit montant d'argent chaque semaine pour [vous-même/eux-mêmes] ?

À l'exception de la question 11, chaque fois qu'une réponse du ménage à ces questions est négative, le protocole d'interview prévoit de poser la sous-question suivante : « *Est-ce parce que vous [ou les autres membres de votre ménage] n'en avez pas les moyens, ou pour une autre raison ?* ». Pour la question 11, on pose plutôt la question suivante : « *Est-ce parce que vous n'avez pas les moyens de vous payer un domicile exempt d'insectes ou d'animaux nuisibles, ou pour une autre raison ?* ». Si la réponse à cette seconde question est « *Parce que nous n'en avons pas les moyens* », on peut raisonnablement parler d'un « besoin non satisfait ».

Dans la présente étude, la privation se définit en fonction de chaque besoin non satisfait, ou en fonction du nombre de besoins non satisfaits. La prévalence de la privation est le pourcentage des ménages pour lesquels un besoin spécifique n'est pas satisfait, ou pour lesquels le nombre de besoins non satisfaits est exactement égal à un seuil (1, 2, 3, ..., 17), ou encore supérieur ou égal à un seuil (1 ou plus, 4 ou plus, 7 ou plus, etc.). En particulier, pour l'analyse des caractéristiques associées à la privation (section 2) et des caractéristiques associées à la privation et/ou au faible revenu (section 4), le seuil arbitraire de quatre besoins non comblés et plus a été retenu. Quoiqu'arbitraire, ce seuil s'apparente à ceux de la plupart des agences gouvernementales dans le monde.

Parmi les ménages répondants, on évalue à 2,4% la proportion n'ayant pas répondu à toutes les questions. Ce taux de non-réponse partiel étant relativement faible, tout comme les risques de biais, ces ménages ont été supprimés du calcul des estimations de la présente étude.

6. L'*Enquête canadienne sur le bien-être économique* a été un supplément de l'*Enquête sur la population active* pour l'année 2013. Un échantillon de 24 258 ménages a été sélectionné, dont 4 752 au Québec.

Le troisième rang revient au paiement des soins dentaires courants (12 %). Viennent ensuite les besoins non comblés suivants : disposer d'un petit montant hebdomadaire pour ses propres dépenses, et remplacer ou faire réparer des appareils ménages brisés ; les proportions oscillent entre 8 % et 9 %.

Enfin, pour les 12 autres besoins non comblés, les prévalences se situent sous la barre des 5 % : avoir un passe-temps ou une activité de loisir (4 %), recevoir des amis ou de la famille pour un repas une fois par mois (4 %), payer les factures à temps (4 %), acheter des petits cadeaux à

la famille ou aux amis une fois par année (3 %), manger des fruits et des légumes frais une fois par jour (3 %), avoir accès à Internet à la maison ou à l'extérieur de la maison (3 %), disposer de vêtements appropriés pour des entrevues d'emploi (2 %), manger de la viande, du poulet, du poisson ou un substitut végétarien une fois par jour (2 %), disposer de deux paires de chaussures appropriées pendant toutes les saisons (1 %), garder le logement à une température confortable (1 %), se déplacer dans la communauté en utilisant la voiture, le bus ou l'équivalent (1 %), et garder le logement exempt d'insectes ou d'animaux nuisibles (moins de 1 %).

Considérons maintenant les taux de prévalence en fonction du nombre de besoins non satisfaits (tableau 2). Pour 70 % des ménages, tous les besoins sont comblés, mais environ 11 % des ménages comptent un seul besoin non satisfait, 6 % deux, et 4 % trois.

Plus le nombre de besoins non satisfaits est élevé, autrement dit plus le degré de la privation matérielle est sévère, plus la proportion des ménages concernés diminue. Ainsi, 3 % des ménages présentent quatre besoins non comblés. Lorsque le nombre exact est supérieur ou égal à cinq, la prévalence ne dépasse

Tableau 1

Prévalence de la privation selon le besoin non satisfait, ménages, Québec, 2013

N°	Besoin, en ordre décroissant de prévalence de la privation	Privation : le besoin n'est pas satisfait parce que le ménage n'en a pas les moyens		
		Estim.	Borne inf. de l'I.C. *	Borne sup. de l'I.C.
		%		
3	Couvrir dépense imprévue 500 \$ propres ressources	17,8	16,3	19,3
2	Remplacer meubles usés	17,5	16,1	18,9
9	Obtenir soins dentaires réguliers au besoin	12,1	10,9	13,4
17	Dépenser petit montant d'argent /semaine pour vous	9,3	8,2	10,5
1	Remplacer ou faire réparer appareils ménagers brisés	8,3	7,2	9,4
16	Avoir un passe-temps /activité de loisir	4,4	3,6	5,2
8	Recevoir amis/famille repas maison une fois par mois	4,3	3,5	5,0
4	Payer factures à temps	3,9	3,1	4,6
10	Acheter petits cadeaux famille /amis une fois /année	3,3	2,6	3,9
12	Manger fruits /légumes frais une fois /jour	2,8	2,1	3,4
5	Accès à Internet à la maison /extérieur maison	2,7	2,2	3,2
15	Vêtements appropriés pour entrevues d'emploi	2,2	1,6	2,8
13	Viande /poulet /poisson /substitut végé une fois /jour	1,5	1,0	2,0
14	Deux paires chaussures appropriées (y compris l'hiver)	1,3	0,8	1,7
6	Garder maison /appart. température confortable	1,2	0,8	1,6
7	Déplacer dans communauté voiture /bus ou l'équivalent	0,9	0,5	1,2
11	Maison /appart. exempt insectes /animaux nuisibles	0,3	0,1	0,6

Note : Les erreurs-types ayant servi au calcul des intervalles de confiance sont basées sur la méthode d'auto-amorçage (*bootstrap*) à partir de 500 poids répliques.

* I.C. signifie « intervalle de confiance ».

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le bien-être économique* (2013), fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

jamais 2 %. Si l'on regroupe les ménages qui ont au moins un besoin non satisfait, près du tiers sont dans cette situation. Par ailleurs, un ménage sur dix a quatre besoins non satisfaits ou plus, environ 3 % des ménages en ont sept ou plus, et enfin environ 1 % en ont neuf ou plus.

Une comparaison interprovinciale des taux de prévalence de la privation montre qu'en général, peu importe le degré de sévérité (un besoin non satisfait ou plus, quatre ou plus, sept ou plus), la privation est moins fréquente au Québec par rapport à certaines provinces de l'Atlantique, sensiblement aussi fréquente au Québec qu'en Ontario et en Colombie-Britannique, mais plus fréquente au Québec que dans le reste des provinces de l'Ouest (tableau 3). Par exemple, en définissant la privation comme le fait d'avoir au moins quatre besoins non comblés, l'écart entre deux provinces de l'Atlantique (Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick) et le Québec (écart à l'avantage du Québec) se situe à environ 3 points, tandis que l'écart entre trois provinces de l'Ouest (Manitoba, Saskatchewan et Alberta) et le Québec (écart au désavantage du Québec) se situe aux environs de 2 à 4 points.

Tableau 2

Distribution du nombre de besoins non satisfaits, ménages, Québec, 2013

	Estim.	Borne inf. de l'I.C.*	Borne sup. de l'I.C.
	%		
Nombre exact de besoins non satisfaits			
0	69,7	67,9	71,5
1	10,5	9,3	11,7
2	5,9	5,0	6,7
3	3,9	3,2	4,7
4	3,1	2,4	3,8
5	2,0	1,4	2,6
6	1,7	1,2	2,2
7	0,9	0,5	1,3
8	1,0	0,6	1,4
9	0,8	0,5	1,2
10	0,2	0,1	0,3
11	0,1	0,0	0,1
12	x	x	x
13	x	x	x
14	x	x	x
15	x	x	x
16	x	x	x
17	x	x	x
Nombre cumulatif de besoins non satisfaits			
1 ou plus	30,3	28,5	32,1
4 ou plus	10,0	8,8	11,2
7 ou plus	3,2	2,5	3,9
9 ou plus	1,3	0,8	1,7

Note : Les erreurs-types ayant servi au calcul des intervalles de confiance sont basées sur la méthode d'auto-amorçage (*bootstrap*) à partir de 500 poids répliques.

x : donnée confidentielle en raison d'une taille d'échantillon trop faible.

* I.C. signifie « intervalle de confiance ».

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le bien-être économique* (2013), fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 3

Prévalence de la privation selon le nombre cumulatif de besoins non satisfaits, ménages, comparaisons interprovinciales, 2013

	1 besoin ou plus	4 besoins ou plus	7 besoins ou plus
	%		
Prévalence par province			
Québec	30,3	10,0	3,2
Terre-Neuve-et-Labrador	31,8	11,5	4,5
Île-du-Prince-Édouard	36,3	9,6	2,3
Nouvelle-Écosse	35,2	13,0	4,5
Nouveau-Brunswick	36,1	12,7	4,7
Ontario	28,7	9,5	3,2
Manitoba	25,8	7,0	2,2
Saskatchewan	23,0	5,9	2,3
Alberta	25,3	7,6	2,3
Colombie-Britannique	29,8	9,2	2,7
	points de %		
Différence de prévalence entre une province canadienne et le Québec			
Terre-Neuve-et-Labrador	1,5	1,5	1,3
Île-du-Prince-Édouard	5,9 ⁺⁺⁺	−0,4	−0,9
Nouvelle-Écosse	4,9 ⁺⁺⁺	3,0 ⁺⁺	1,3 ⁺
Nouveau-Brunswick	5,8 ⁺⁺⁺	2,7 ⁺⁺⁺	1,5 ⁺⁺
Ontario	−1,6	−0,5	0,0
Manitoba	−4,5 ⁺⁺⁺	−3,1 ⁺⁺⁺	−1,0 ⁺⁺
Saskatchewan	−7,3 ⁺⁺⁺	−4,1 ⁺⁺⁺	−0,9
Alberta	−5,1 ⁺⁺⁺	−2,4 ⁺⁺⁺	−0,9 ⁺
Colombie-Britannique	−0,5	−0,8	−0,5

Note: ⁺⁺⁺ $p \leq 0,01$; ⁺⁺ $0,01 < p \leq 0,05$; ⁺ $0,05 < p \leq 0,1$. Les tests ont comme hypothèse nulle que la différence de prévalence entre une province canadienne et le Québec est nulle. Les erreurs-types sont basées sur la méthode d'auto-amorçage (*bootstrap*) à partir de 500 poids répliques.

Source: Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le bien-être économique* (2013), fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Caractéristiques associées à la privation matérielle

La régression logistique a été utilisée pour identifier certaines caractéristiques des ménages associées à l'occurrence de la privation. Pour cette analyse, le degré de sévérité retenu pour la privation est de quatre besoins non satisfaits ou plus; cette définition correspond à une privation dont la sévérité est de niveau intermédiaire, voire élevé. L'encadré 2 présente quelques rudiments de la régression logistique appliquée au cas présent.

À la lecture des résultats (tableau 4), on constate que les caractéristiques suivantes augmentent le risque de privation, puisque les rapports de cotes sont supérieurs à 1 : le soutien principal du ménage est âgé de moins de 30 ans (RC=2,30), de 30 à 44 ans (RC=2,12) ou de 45 à 64 ans (RC=2,00) plutôt que de 65 ans et plus; ce soutien est immigrant (RC=1,50); son niveau de scolarité n'est pas universitaire (RC=3,02); ce soutien est une personne seule (RC=2,53) ou vit en famille monoparentale (RC=3,77) plutôt qu'en couple; il est sans emploi mais non retraité (RC=2,83), ou encore retraité (RC=1,66) plutôt qu'en emploi salarié permanent à temps plein; le nombre de travailleurs dans le ménage est faible⁷; le nombre de personnes dans le ménage est élevé (RC=1,33); enfin, le ménage n'est pas propriétaire du logement (RC=2,81).

Encadré 2. La régression logistique

La régression logistique permet d'évaluer dans quelle mesure certaines caractéristiques sont reliées au fait d'appartenir à un groupe plutôt qu'à un autre. Ici, il s'agit du groupe des ménages en situation de privation matérielle (quatre besoins non comblés ou plus) plutôt que du groupe des ménages n'étant pas dans une telle situation. Les résultats présentés ici s'appuient sur un modèle multivarié, c'est-à-dire un modèle qui prend en compte plusieurs variables simultanément. On peut ainsi identifier l'influence unique de chaque variable sur le fait d'appartenir à un groupe plutôt qu'à l'autre. Ainsi, un rapport de cotes (RC) supérieur à 1 indique que le fait de présenter la caractéristique (par rapport à la caractéristique de référence) augmente la probabilité d'être en situation de privation comparativement à la probabilité de ne pas être dans cette situation; un rapport de cotes inférieur à 1 indique que le fait de détenir la caractéristique diminue cette probabilité comparative.

7. Comme le RC pour la variable « nombre de travailleurs dans le ménage » est inférieur à 1 (RC=0,68), cela signifie que toute augmentation de ce nombre de travailleurs est associée à une diminution de la privation.

Tableau 4

Caractéristiques associées à la privation¹, ménages, Québec, 2013

	Privation
	Rapport de cotes (RC) ²
Sexe du soutien principal	
Femme	1,03
Homme (RÉF.)	RÉF.
Âge du soutien principal	
Moins de 30 ans	2,30 ⁺⁺⁺
30 à 44 ans	2,12 ⁺⁺⁺
45 à 64 ans	2,00 ⁺⁺⁺
65 ans et plus (RÉF.)	RÉF.
Statut d'immigrant du soutien principal	
Immigrant	1,50 ⁺
Non immigrant (RÉF.)	RÉF.
Scolarité du soutien principal	
Non universitaire	3,02 ⁺⁺⁺
Universitaire (RÉF.)	RÉF.
Type de famille du soutien principal	
Personne seule	2,53 ⁺⁺⁺
Familles monoparentales	3,77 ⁺⁺⁺
Autres types de familles	1,67
Couples (RÉF.)	RÉF.
Rapport au marché du travail du soutien principal	
Sans emploi mais non retraité	2,83 ⁺⁺⁺
Salarié non permanent à temps plein	1,19
Autonome avec employés	0,26
Autonome sans employés	0,78
Retraité	1,66 ⁺
Salarié permanent à temps plein (RÉF.)	RÉF.
Nombre de travailleurs dans le ménage	0,68 ⁺⁺
Nombre de personnes dans le ménage	1,33 ⁺⁺⁺
Le ménage est propriétaire du logement	
Non	2,81 ⁺⁺⁺
Oui (RÉF.)	RÉF.

1. La privation matérielle se définit ici comme le fait que le ménage présente au moins quatre besoins non satisfaits.

2. Un rapport de cotes supérieur à 1 indique que le fait de détenir la caractéristique (par rapport à celle de référence) augmente la probabilité d'être en situation de privation comparativement à la probabilité de ne pas être dans cette situation. Un rapport de cotes inférieur à 1 indique que le fait de la détenir diminue cette probabilité comparative.

Note : ⁺⁺⁺ $p \leq 0,01$; ⁺⁺ $0,01 < p \leq 0,05$; ⁺ $0,05 < p \leq 0,1$. Les tests ont comme hypothèse nulle qu'un RC est égal à 1. Les erreurs-types sont basées sur la méthode d'auto-amorçage (*bootstrap*) à partir de 500 poids répliques.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le bien-être économique* (2013), fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Le lien entre la privation et le faible revenu

Les caractéristiques associées à la privation telles que décrites précédemment s'apparentent a priori à celles qui pourraient être associées au faible revenu. Ces deux problèmes décriraient-ils alors la même réalité ? Jusqu'à quel point sont-ils reliés ?

Pour y répondre, le tableau 5 présente les taux de prévalence de la privation, ventilés selon l'absence ou la présence d'un faible revenu ; il présente également les corrélations entre la privation et le faible revenu. Plus l'écart de privation entre les ménages à faible revenu et non à faible revenu est élevé, plus la privation et le faible revenu sont reliés. Dans le même ordre d'idées, plus la corrélation privation-faible revenu est élevée, plus ces deux problèmes sont reliés.

On constate que pour tous les besoins à l'exception de celui de maintenir le logement exempt d'insectes et d'animaux nuisibles, les taux de prévalence sont significativement plus élevés parmi les ménages à faible revenu que parmi ceux qui ne le sont pas. Le plus grand écart est observé pour le besoin non comblé de couvrir une dépense imprévue de 500 \$: 45 % des ménages à faible revenu sont en privation contre 11 % seulement pour les ménages non à faible revenu, un écart de 33 points. Aussi, l'écart est élevé pour le besoin de remplacer des meubles usés (40 % contre 12 %, soit 28 points d'écart), et relativement élevé pour trois autres besoins, soit obtenir des soins dentaires (28 % contre 8 %, 19 points), remplacer ou faire réparer des appareils ménagers brisés (22 % contre 5 %, 17 points) et dépenser un petit montant d'argent pour soi-même (23 % contre 6 %, 17 points). Pour les autres besoins non comblés, l'écart est toujours inférieur ou égal à 11 points.

Tableau 5

Prévalence de la privation selon le besoin non satisfait ou le nombre de besoins non satisfaits, ménages selon le faible revenu¹, Québec, 2013

N°	Besoin, trié en ordre décroissant de l'écart	Faible revenu : non	Faible revenu : oui	Écart	Corrélation privation / faible revenu
		%	%	points de %	
3	Couvrir dépense imprévue 500 \$ propres ressources	11,4	44,5	33,1 ⁺⁺⁺	0,34
2	Remplacer meubles usés	12,1	40,0	27,9 ⁺⁺⁺	0,29
9	Obtenir soins dentaires réguliers au besoin	8,4	27,8	19,4 ⁺⁺⁺	0,23
1	Remplacer ou faire réparer appareils ménagers brisés	4,9	22,3	17,4 ⁺⁺⁺	0,25
17	Dépenser petit montant d'argent/semaine pour vous	6,0	23,2	17,1 ⁺⁺⁺	0,23
10	Acheter petits cadeaux famille/amis une fois/année	1,2	12,1	11,0 ⁺⁺⁺	0,24
5	Accès à Internet à la maison/extérieur maison	0,9	10,1	9,2 ⁺⁺⁺	0,22
8	Recevoir amis/famille repas maison une fois par mois	2,6	11,2	8,5 ⁺⁺⁺	0,17
16	Avez un passe-temps/activité de loisir	2,9	10,6	7,6 ⁺⁺⁺	0,15
12	Manger fruits/légumes frais une fois/jour	1,5	8,1	6,6 ⁺⁺⁺	0,16
15	Vêtements appropriés pour entrevues d'emploi	1,2	6,5	5,3 ⁺⁺⁺	0,14
4	Payer factures à temps	2,9	8,0	5,1 ⁺⁺⁺	0,10
13	Viande/poulet/poisson/substitut végé une fois/jour	0,9	3,9	3,0 ⁺⁺⁺	0,10
14	Deux paires chaussures appropriées (y compris l'hiver)	0,8	3,3	2,5 ⁺⁺⁺	0,09
7	Déplacer dans communauté voiture/bus ou l'équivalent	0,5	2,7	2,2 ⁺⁺⁺	0,09
6	Garder maison/appart. température confortable	0,9	2,5	1,7 ⁺⁺	0,06
11	Maison/appart. exempt insectes/animaux nuisibles	0,3	0,5	0,2	0,01
Nombre cumulatif de besoins non satisfaits					
	1 besoin ou plus	22,8	61,4	38,6 ⁺⁺⁺	0,33
	4 besoins ou plus	5,4	29,3	23,9 ⁺⁺⁺	0,32
	7 besoins ou plus	1,5	10,4	9,0 ⁺⁺⁺	0,20

1. Le faible revenu est basé sur la mesure du faible revenu avant impôt (MFR), d'après une projection des seuils québécois pour l'année 2013. La projection est la valeur estimée de 2013 selon une régression simple du seuil sur l'année, pour les années 1996 à 2011. Il n'a pas été possible de mesurer le faible revenu par la MFR après impôt parce que le revenu après impôt n'est pas mesuré dans l'ECBE.

Note: ⁺⁺⁺ $p \leq 0,01$; ⁺⁺ $0,01 < p \leq 0,05$; ⁺ $0,05 < p \leq 0,1$. Les tests ont comme hypothèse nulle que l'écart de prévalence de la privation est nul entre les ménages à faible revenu et non à faible revenu. Les erreurs-types sont basées sur la méthode d'auto-amorçage (*bootstrap*) à partir de 500 poids répliques.

Source: Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le bien-être économique* (2013), fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Sans surprise, les besoins non satisfaits dont la prévalence diffère le plus entre les ménages à faible revenu et non à faible revenu se traduisent par les corrélations entre la privation et le faible revenu les plus élevées (tableau 5, dernière colonne). Toutefois, on note qu'aucun coefficient de corrélation entre la privation et le faible revenu ne dépasse 0,34. Cela

indique que ces deux problèmes ne sont pas parfaitement reliés. Autrement dit, les ménages qui ne sont pas à faible revenu mais ayant des privations, et au contraire, les ménages à faible revenu mais n'ayant pas de privations, sont potentiellement fréquents, au même titre que ceux qui cumulent les deux problèmes.

Les caractéristiques des ménages associées à un seul ou au cumul de ces deux problèmes

Pour bien circonscrire cette diversité de situations, la prochaine analyse se réfère uniquement à une privation de sévérité intermédiaire ou élevée (quatre besoins

non satisfaits ou plus). Cette analyse vise à identifier les caractéristiques qui augmentent le risque de cumuler les deux problèmes que sont la privation et le faible revenu (6 % des ménages) et d'avoir un seul de ces deux problèmes (18 % des ménages⁸) relativement à l'absence de l'un et l'autre (76 % des ménages)⁹. Pour ce faire, dans une démarche similaire à celle de Guio (2010), la régression logistique multinomiale a été utilisée (tableau 6). Les variables indépendantes sont les mêmes que celles utilisées dans le modèle précédemment discuté (cf. tableau 4 et encadré 2).

La dernière colonne du tableau 6 montre les résultats des tests statistiques visant à déterminer si l'effet des caractéristiques sur la situation « privation OU faible revenu » (effet 1) diffère de l'effet sur la situation « privation ET faible revenu » (effet 2). Lorsque l'effet 2 est supérieur à l'effet 1, on retient que la caractéristique est « aggravante », en ce sens qu'elle augmente davantage la probabilité du cumul des deux problèmes que la probabilité d'un seul.

Les résultats permettent d'identifier cinq caractéristiques aggravantes : 1) le fait que le soutien principal du ménage soit âgé de 30 à 64 ans plutôt que de 65 ans et plus ; 2) que son niveau de scolarité soit non universitaire ; 3) qu'il vive en famille monoparentale plutôt qu'en couple ; 4) qu'il soit sans emploi ou retraité plutôt qu'en emploi salarié permanent à temps plein ; 5) que le ménage ne soit pas propriétaire du logement.

Au contraire, les influences des caractéristiques suivantes sont sensiblement les mêmes pour un problème ou pour le cumul des deux : le soutien principal du ménage est immigrant ; il est une personne seule plutôt qu'en couple ; il est un salarié non permanent à temps plein plutôt qu'un salarié permanent à

temps plein ; le nombre de travailleurs dans le ménage est faible ; et enfin, le nombre de personnes dans le ménage est élevé. Par ailleurs, le sexe du soutien principal n'a aucune influence sur l'une ou l'autre des situations.

Conclusion

Cette étude a permis de brosser un premier portrait de la privation matérielle des ménages québécois à partir des données de l'*Enquête canadienne sur le bien-être économique* (ECBE). Ainsi, en 2013, trois ménages sur dix au Québec ont connu au moins une privation. Les trois besoins les plus fréquemment insatisfaits faute de moyens sont : pouvoir compter sur ses propres ressources pour couvrir une dépense imprévue de 500 \$, pouvoir remplacer des meubles usés, et payer des soins dentaires courants. Les proportions s'élèvent à 18 % dans les deux premiers cas et à 12 % pour le troisième besoin identifié.

Plus le nombre de besoins non satisfaits est élevé, plus la proportion des ménages diminue. Ainsi, près du tiers des ménages québécois comptent au moins un besoin non satisfait, 10 % au moins quatre, 3 % au moins sept, et 1 % au moins neuf.

Une comparaison interprovinciale des taux de prévalence de la privation montre qu'en général, peu importe le degré de sévérité, la privation est plus fréquente dans certaines provinces de l'Atlantique qu'au Québec, sensiblement aussi fréquente au Québec qu'en Ontario et en Colombie-Britannique, mais plus fréquente au Québec que dans le reste des provinces de l'Ouest.

Les caractéristiques suivantes sont davantage associées à la privation : le soutien principal du ménage est âgé de moins de 65 ans ; ce soutien est immi-

grant ; son niveau de scolarité n'est pas universitaire ; ce soutien est une personne seule ou vit en famille monoparentale ; il est sans emploi mais non retraité, ou encore est retraité ; le nombre de travailleurs dans le ménage est faible ; le nombre de personnes dans le ménage est élevé ; et enfin, le ménage n'est pas propriétaire du logement.

D'autres résultats ont démontré que la relation entre la privation et le faible revenu est loin d'être parfaite. En définissant la privation comme le fait d'avoir au moins quatre besoins non satisfaits, seulement 6 % des ménages cumulent les problèmes de privation et de faible revenu, tandis que 18 % n'en subissent qu'un seul, d'où la pertinence de distinguer les caractéristiques qui augmentent davantage le risque de cumuler les deux problèmes. Ces caractéristiques aggravantes sont les suivantes : le soutien principal du ménage est âgé de 30 à 64 ans ; son niveau de scolarité est non universitaire ; il vit en famille monoparentale ; le soutien est sans emploi ou retraité ; et enfin, le ménage n'est pas propriétaire du logement.

Références

- GUIO, A.-C. (2010). « *Quels sont les facteurs de risque de pauvreté et de déprivation matérielle en Belgique et dans les régions?* », *Les Brèves de l'IWEPS*, n° 16, octobre, 4 p.
- MATERN, R., M. MENDELSON et M. OLIPHANT (2009). *Developing a Deprivation Index: The Research Process*, Toronto, Daily Bread Food Bank and the Caledon Institute of Social Policy, 27 p.
- OCDE (2007). *Panorama de la société 2006: les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Paris, Éditions OCDE, 118 p.

8. Ce pourcentage se ventile comme suit : 4 % pour la privation uniquement et 14 % pour le faible revenu uniquement (données non illustrées).

9. Mentionnons que cette distribution de fréquence pour ces situations s'apparente à celle déjà calculée pour la Belgique à partir des données EU-SILC de 2007. On trouvait alors que 79 % de la population n'était ni à faible revenu ni en privation, 6 % cumulaient les deux situations, 9 % étaient à faible revenu uniquement, et 6 % en privation uniquement (Guio, 2010).

Tableau 6

Caractéristiques associées à la privation¹ et/ou au faible revenu², ménages, Québec, 2013

	Ni privation ni faible revenu (RÉF.)	Privation OU faible revenu (1)	Privation ET faible revenu (2)	Les effets en (1) et en (2) diffèrent-ils significativement ?
Pourcentage des ménages	76,3	18,1	5,7	
Variables indépendantes	Rapport de cotes (RC) ³			Oui / non
Sexe du soutien principal				
Femme	1,00	1,13	1,12	Non
Homme (RÉF.)	RÉF.	RÉF.	RÉF.	RÉF.
Âge du soutien principal				
Moins de 30 ans	1,00	1,40	2,22 ⁺	Non
30 à 44 ans	1,00	0,93	2,01 ⁺	Oui ⁺⁺
45 à 64 ans	1,00	0,83	2,16 ⁺⁺⁺	Oui ⁺⁺⁺
65 ans et plus (RÉF.)	RÉF.	RÉF.	RÉF.	RÉF.
Statut d'immigrant du soutien principal				
Immigrant	1,00	2,28 ⁺⁺⁺	2,38 ⁺⁺⁺	Non
Non immigrant (RÉF.)	RÉF.	RÉF.	RÉF.	RÉF.
Scolarité du soutien principal				
Non universitaire	1,00	3,17 ⁺⁺⁺	6,09 ⁺⁺⁺	Oui ⁺
Universitaire (RÉF.)	RÉF.	RÉF.	RÉF.	RÉF.
Type de famille du soutien principal				
Personne seule	1,00	2,23 ⁺⁺⁺	3,21 ⁺⁺⁺	Non
Familles monoparentales	1,00	4,18 ⁺⁺⁺	8,73 ⁺⁺⁺	Oui ⁺⁺
Autres types de familles	1,00	1,50	1,89	Non
Couples (RÉF.)	RÉF.	RÉF.	RÉF.	RÉF.
Rapport au marché du travail du soutien principal				
Sans emploi mais non retraité	1,00	2,24 ⁺⁺⁺	8,55 ⁺⁺⁺	Oui ⁺⁺⁺
Salarié non permanent à temps plein	1,00	2,45 ⁺⁺⁺	2,05 ⁺	Non
Autonome avec employés	1,00	0,41	2,21	Non
Autonome sans employés	1,00	1,57	3,03	Non
Retraité	1,00	1,92 ⁺⁺⁺	5,15 ⁺⁺⁺	Oui ⁺⁺
Salarié permanent à temps plein (RÉF.)	RÉF.	RÉF.	RÉF.	RÉF.
Nombre de travailleurs dans le ménage	1,00	0,46 ⁺⁺⁺	0,34 ⁺⁺⁺	Non
Nombre de personnes dans le ménage	1,00	1,43 ⁺⁺⁺	1,43 ⁺⁺⁺	Non
Le ménage est propriétaire du logement				
Non	1,00	2,89 ⁺⁺⁺	5,88 ⁺⁺⁺	Oui ⁺⁺⁺
Oui (RÉF.)	RÉF.	RÉF.	RÉF.	RÉF.

1. La privation se définit ici comme le fait que le ménage présente au moins quatre besoins non satisfaits.

2. Le faible revenu est basé sur la mesure du faible revenu avant impôt (MFR), d'après une projection des seuils québécois pour l'année 2013. La projection est la valeur estimée de 2013 selon une régression simple du seuil sur l'année, pour les années 1996 à 2011. Il n'a pas été possible de mesurer le faible revenu par la MFR après impôt parce que le revenu après impôt n'est pas mesuré dans l'ECBE.

3. Un rapport de cotes supérieur à 1 indique que le fait de détenir la caractéristique (par rapport à celle de référence) augmente la probabilité d'être dans la situation décrite [(1), (2)] plutôt que dans la situation de référence (c'est-à-dire ni privation ni faible revenu). Un rapport de cotes inférieur à 1 indique une diminution de cette probabilité comparative.

Note: ⁺⁺⁺ $p \leq 0,01$; ⁺⁺ $0,01 < p \leq 0,05$; ⁺ $0,05 < p \leq 0,1$. Les tests ont comme hypothèse nulle qu'un RC, ou qu'un ratio de RC, est égal à 1. Les erreurs-types sont basées sur la méthode d'auto-amorçage (*bootstrap*) à partir de 500 poids répliques.

Source: Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le bien-être économique* (2013), fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.